



Ôtez le vieux levain, afin que vous soyez une nouvelle pâte, comme vous êtes sans levain. Car aussi notre pâque, Christ, a été sacrifiée : c'est pourquoi célébrons la fête [des pains sans levain], non avec du vieux levain, ni avec un levain de malice et de méchanceté, mais avec des pains sans levain de sincérité et de vérité. (1 Corinthiens 5 v.7-8)

Claude BEAUPORT

www.bible.beauport.eu

www.msgfacebook.beauport.eu

La Pâque, fête juive, a-t-elle un sens pour le chrétien ?

Ce message s'inspire des commentaires de E. Dennett sur le sujet de la pâque d'Exode 12 et de H. Rossier dans une méditation parue dans le Messager Evangélique de 1932 et l'étude de F.B. Hole sur l'épître aux Romains.

CONTENU :

Introduction

Ordonnance de l'Agneau pascal et de la Pâque

La rédemption par le sang

Un agneau

À l'abri du sang

La sécurité du peuple

Valeur de nos sentiments

Comment manger la pâque

Prêts à partir

La fête des pains sans levain

Le sacrifice de l'agneau, son sang sur les poteaux et le linteau

L'exécution du jugement

Israël quitte l'Egypte

Le statut de la Pâque

Les droits de Dieu

Sanctification des premiers-nés

Une vie sainte

La fête des pains sans levain

Instruction pour le père en rapport avec la fête les pains sans levain

Dévouement et consécration

Droits de Dieu sur les premiers-nés

Conclusion

Introduction

L'église professante a introduit de nombreuses fêtes dites chrétiennes, dont « Pâques » bien que le Nouveau Testament n'en mentionne aucune.

On trouve dans le Nouveau Testament la mention de « Pâque » mais en relation avec la fête juive. Le Seigneur Jésus l'appelle même la fête des juifs ([Jean 6 v.4](#) : « ... la Pâque, la fête des Juifs, était proche. »), comme aussi, il est fait référence à la fête des Tabernacles.

Au livre du [Lévitique au chapitre 23](#), Dieu donne à son peuple terrestre (le peuple d'Israël) les instructions relatives aux fêtes qu'ils devaient célébrer. Il y en avait sept, dont « la Pâque » et « la fête des pains sans levain » qui lui est intimement liée.

Si fêter « Pâques » pour le chrétien n'a aucun sens, il est cependant utile de retenir ce qu'enseigne « la Pâque juive » au chrétien.

L'Ancien Testament est fort négligé par de nombreux chrétiens, le Saint Esprit y a placé, au moyen d'images relatant les relations de Dieu avec son peuple terrestre, des instructions importantes pour nous chrétiens. Et c'est notamment le cas de « la Pâque » que nous relate [le livre de l'Exode aux chapitres 12 & 13](#).

Le Seigneur a mangé la dernière pâque avec ses disciples ([Luc 22 v.15](#) : « J'ai fort désiré de manger cette pâque avec vous, avant que je souffre »). Il s'agissait d'une Pâque particulière : juste la veille où allait se dérouler ce que cette pâque était la figure ou l'image !

L'œuvre de la croix a eu lieu, exactement à la fête de la Pâque d'une année bien précise que Dieu avait fixé bien longtemps à l'avance, par le prophète Daniel :

Daniel 9 ... 25 Et sache, et comprends : Depuis la sortie de la parole pour rétablir et rebâtir Jérusalem, jusqu'au Messie, le prince, il y a **sept semaines** et **soixante-deux semaines** ; la place et le fossé seront rebâti, et cela] en des temps de trouble. **26** Et **après les soixante-deux semaines, le Messie sera retranché et n'aura rien** ; ...

Ordonnance de l'Agneau pascal et de la Pâque

Chap.12 - 1 Et l'Éternel parla à Moïse et à Aaron dans le pays d'Égypte, disant : **2** Ce mois-ci sera pour vous le commencement des mois ; il sera pour vous le premier des mois de l'année. **3** Parlez à toute l'assemblée d'Israël, disant : Au dixième jour de ce mois, vous prendrez chacun un agneau par maison de père, un agneau par maison. **4** Et si la maison est trop peu nombreuse pour un agneau, que lui et son voisin le plus rapproché de sa maison, le prennent, selon le nombre des âmes ; vous compterez pour l'agneau d'après ce que chacun peut manger. **5** Vous aurez un agneau sans défaut, mâle, âgé d'un an ; vous le prendrez d'entre les moutons ou d'entre les chèvres ; **6** et vous le tiendrez en garde jusqu'au quatorzième jour de ce mois ; et toute la congrégation de l'assemblée d'Israël l'égorgera entre les deux soirs. **7** Et ils prendront de son sang, et en mettront sur les deux poteaux et sur le linteau de la porte, aux maisons dans lesquelles ils le mangeront ; **8** et ils en mangeront la chair cette nuit-là ; ils la mangeront rôtie au feu, avec des

pains sans levain, et des herbes amères. **9** Vous n'en mangerez pas qui soit à demi cuit ou qui ait été cuit dans l'eau, mais rôti au feu : la tête, et les jambes, et l'intérieur. **10** Et vous n'en laisserez rien de reste jusqu'au matin ; et ce qui en resterait jusqu'au matin, vous le brûlerez au feu. **11** Et vous le mangerez ainsi : vos reins ceints, vos sandales à vos pieds, et votre bâton en votre main ; et vous le mangerez à la hâte. C'est la pâque de l'Éternel. **12** Et je passerai par le pays d'Égypte cette nuit-là, et je frapperai tout premier-né dans le pays d'Égypte, depuis l'homme jusqu'aux bêtes, et j'exercerai des jugements sur tous les dieux de l'Égypte. Je suis l'Éternel. **13** Et le sang vous sera pour signe sur les maisons où vous serez ; et je verrai le sang, et je passerai par-dessus vous, et il n'y aura point de plaie à destruction au milieu de vous, quand je frapperai le pays d'Égypte.

Nous pouvons rappeler deux points mentionnés dans le chapitre 11.

Chapitre 11 ... **4** Et Moïse dit : Ainsi dit l'Éternel : Sur le minuit je sortirai au milieu de l'Égypte ; **5** et tout premier-né dans le pays d'Égypte mourra, depuis le premier-né du Pharaon, qui est assis sur son trône, jusqu'au premier-né de la servante qui est derrière la meule, et tout premier-né des bêtes. **6** Et il y aura un grand cri dans tout le pays d'Égypte, comme il n'y en a pas eu et il n'y en aura jamais de semblable. **7** Mais contre tous les fils d'Israël, depuis l'homme jusqu'aux bêtes, pas un chien ne remuera sa langue ; afin que vous sachiez que l'Éternel distingue entre les Égyptiens et Israël.

D'abord, l'annonce du jugement des premiers-nés, puis la distinction établie « entre les Égyptiens et Israël ». **L'agneau pascal concilie ces deux choses.**

Car Dieu soulève ici **la question du péché**, et alors nécessairement, il se présente sous le **caractère de Juge**. **Mais dès ce moment, les Égyptiens aussi bien que les Israélites sont placés sous le jugement de Dieu, parce que les uns et les autres sont pécheurs à ses yeux.** Il est vrai que son dessein était de délivrer Israël hors d'Égypte, et il est tout aussi vrai que dans l'exercice de ses droits souverains, il peut faire une différence. **Mais Dieu ne peut jamais cesser d'être Dieu, et tous ses actes doivent être l'expression de ce qu'il est, dans tel ou tel de ses aspects ou caractères.** **Si donc il épargne Israël, un peuple tout aussi coupable que les Égyptiens, tandis qu'il détruit ceux-ci, il ne peut le faire qu'en harmonie avec sa propre nature.** En d'autres termes, **sa justice doit être manifestée autant dans le salut des uns que dans la destruction des autres.** Et il est **extrêmement important** de comprendre que **la grâce elle-même ne peut régner que par la justice** (Rom. 5:21 : « ... comme le péché a régné par la mort, ainsi aussi la grâce régna par la justice pour la vie éternelle par Jésus Christ notre Seigneur. »). C'est là le problème résolu dans ce chapitre : comment Dieu pouvait **en justice épargner Israël**, alors qu'il détruisait les **premiers-nés d'Égypte**. Il se présente à **tous deux comme Juge** ; et on verra que cette différence **se fonde non pas sur quelque supériorité morale d'Israël vis-à-vis de l'Égypte, mais uniquement sur le sang de l'agneau pascal.** C'est la **grâce** qui avait fait l'alliance avec Abraham, Isaac et Jacob ; c'est la **grâce** aussi qui fournit l'agneau ; mais **le sang de cet agneau, type de l'Agneau de Dieu, Christ** notre pâque (1 Cor. 5:7), **a répondu à toutes les exigences de Dieu à l'égard des Israélites à cause de leurs péchés.** C'est pourquoi il pouvait **en restant juste,**

les mettre à l'abri tandis que le destructeur apportait **la mort** dans tous les foyers des Égyptiens. **C'était en vertu du sang de l'agneau** que **la grâce** et **la vérité** pouvaient se rencontrer, **la justice** et **la paix** s'embrasser. Nous le verrons clairement au cours de l'étude de ce chapitre.

La rédemption par le sang

Aussi longtemps que le pécheur est dans ses péchés, le temps ne compte pas aux yeux de Dieu. **Pour lui, nous n'avons pas commencé à vivre avant d'être à l'abri du sang de Christ.** Il se peut que nous ayons vécu trente, quarante ou cinquante ans, mais **si nous ne sommes pas nés de nouveau, ce n'est que du temps perdu.** Perdu dans la mesure où cela concerne Dieu ; mais, avec quels terribles résultats **pour l'éternité** si nous persistons dans cette condition ! Chaque journée de cette période d'éloignement de Dieu **a ajouté à notre culpabilité, au nombre de nos péchés, qui tous sont inscrits dans le livre qui sera ouvert au jugement du grand trône blanc, si nous devons passer inconvertis dans l'éternité. Quelle condamnation portée sur les efforts et les activités du monde, sur les espoirs et les ambitions des hommes !** On nous parle de noblesse de vie ; d'exploits glorieux et célèbres, et on cherche à insuffler à notre jeunesse le désir d'imiter ceux dont les noms sont inscrits dans l'histoire. **Mais quand Dieu parle, il chasse l'illusion par une seule parole, en déclarant que de tels hommes n'ont pas encore commencé à vivre.** Quelque grande qu'une vie puisse paraître aux yeux des hommes, celui qui n'a pas la vie de Dieu **est mort à ses yeux**, sa vraie histoire n'a pas encore commencé. Il en était ainsi des Israélites. **Jusqu'à ce moment, ils avaient été les serviteurs du Pharaon, les esclaves de Satan ; ils n'avaient pas encore commencé à servir l'Éternel ; et ainsi, le mois de leur rédemption devait être pour eux le premier mois de l'année. L'histoire de leur vie véritable commençait là.**

Au milieu du jugement, Dieu se souvient de la **miséricorde**. Il va frapper les Égyptiens et **ne peut pas sans être inconséquent** avec ses propres attributs, **épargner les Israélites à moins que ses exigences à leur égard ne soient pleinement et parfaitement satisfaites.** Aussi agissant dans l'exercice de ses **droits souverains, selon les richesses de sa grâce, Il se pourvoit de l'agneau dont le sang va être la base sur laquelle il pourra sauver en justice son peuple du jugement, et le faire sortir de la maison de son esclavage.** Remarquez bien que **lorsqu'il s'agit de notre salut, comme pour la rédemption d'Israël, il n'est pas question de ce que nous sommes, mais de ce que Dieu est.** Tout est fondé sur la **base immuable de son propre caractère ; et ainsi, aussitôt l'expiation accomplie** comme nous le verrons dans la suite du chapitre, **tout ce que Dieu est constitue le garant de notre sécurité.**

Un agneau

Plusieurs points, dans ce passage, demandent une remarque distincte et spéciale. D'abord **l'agneau**. Comme cela a déjà été mentionné, **toute la valeur de cet agneau pascal réside dans le fait qu'il est un type, une figure de Christ.** L'apôtre Paul dit : « **Notre pâque, Christ, a été sacrifiée : c'est pourquoi célébrons la fête** » (1 Cor. 5:7, 8 : « Ôtez le vieux levain, afin que vous soyez une nouvelle pâte, comme vous êtes sans levain. Car aussi notre pâque, Christ, a été sacrifiée : c'est pourquoi célébrons la fête, non avec du vieux levain, ni avec un levain de malice et de méchanceté, mais avec des pains sans levain de sincérité et de vérité. »)

Nous sommes donc fondés d'autorité divine à voir l'Agneau de Dieu sous l'ombre de ce type remarquable ; et c'est pour cette raison que chaque détail de ce chapitre présente un si grand intérêt.

Au dixième jour du mois, il fallait prendre un agneau — mâle, âgé d'un an, et sans défaut — et il fallait le tenir en garde jusqu'au quatorzième jour de ce même mois. On dit généralement que le dixième jour correspondait à la mise à part de l'Agneau dans les plans de grâce de Dieu, et le quatorzième jour au sacrifice effectif dans le temps. Mais une autre suggestion a été faite ; nous la présentons et la soumettons au jugement du lecteur. Selon cette dernière, le dixième jour correspondrait à l'entrée de Christ dans son **ministère public**, lorsque Jean le Baptiseur le désigne d'une façon très frappante comme « l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde » (Jean 1:29 : « Le lendemain, il voit Jésus venant à lui, et il dit : Voilà l'agneau de Dieu qui ôte le péché du monde ! »).

Dès lors, si le ministère du Seigneur s'est étendu sur une période de trois ans, composés de deux années entières et de parties de deux autres, cela donnerait, selon la manière de compter des Juifs, quatre ans, et le moment de la mort du Seigneur correspondrait ainsi au quatorzième jour.

Mais on peut demander pourquoi le nombre dix est choisi pour la mise à part de l'agneau ?

Peut-être parce que c'est le nombre de la responsabilité envers Dieu, et cela nous enseigne alors que, avant que notre Seigneur fût publiquement reconnu comme l'Agneau de Dieu, il avait répondu à toutes les exigences de Dieu, et avait ainsi été manifesté comme étant sans défaut, propre par ce qu'il était en lui-même à être le sacrifice pour le péché.

Il était l'Agneau de Dieu, et le fait que l'agneau était fourni par Dieu est riche de conso-lations bénies. L'homme n'aurait jamais pu savoir quel sacrifice serait acceptable. Les Israélites seraient restés dans l'esclavage jusqu'à ce jour, s'ils avaient été laissés à eux-mêmes pour trouver un moyen de satisfaire aux exigences de Dieu quant à leurs péchés. Alors Dieu, dans sa grâce et sa miséricorde, a pourvu à un agneau dont le sang suffirait à ôter le péché du monde. Il ne peut donc y avoir aucun autre mode de purification du péché, aucune autre manière d'être à l'abri du juste jugement de Dieu : le sang de Christ, parce qu'il est donné de Dieu, est le seul moyen.

L'agneau devait être égorgé au quatorzième jour du mois. « Toute la congrégation de l'assemblée d'Israël l'égorgera entre les deux soirs » (v. 6). Tous doivent s'identifier à l'agneau égorgé. C'était pour toute la congrégation qu'il devait être tué. En fait, chaque maison avait son agneau, car chaque famille, à part, devait se placer sous sa protection ; et d'un autre côté, « la congrégation de l'assemblée » est considérée comme un tout. Ces deux unités — celle de la congrégation et celle de la maison — ont toujours subsisté sous l'économie juive. Celle de la famille domine l'époque des patriarches, mais elle subsiste maintenant que Dieu appelle pour lui un peuple hors d'Égypte et qu'il établit l'unité de l'ensemble. Les deux sont

réunies dans l'ordonnance de la pâque — les familles séparément, et l'assemblée comme un tout.

À l'abri du sang

Nous trouvons ensuite la nécessité de **l'aspersion du sang**.

Le seul fait d'avoir égorgé l'agneau n'aurait assuré la protection d'aucune maison. Si le peuple s'était reposé sur le fait que l'agneau avait été tué, le destructeur n'aurait rencontré aucun obstacle pour entrer dans les maisons. Il n'y aurait pas eu une seule maison, parmi toutes les tribus, qui n'aurait pas eu son mort, comme dans les maisons des Égyptiens. **Non, ce n'était pas la mort de l'agneau, mais l'aspersion du sang qui assurait leur sécurité** (v. 7, 13, 23).

Que le lecteur y prenne bien garde ! **N'y a-t-il pas un danger à se reposer, pour être à l'abri, sur le fait que Christ est mort, sans se soucier de savoir si l'on est personnellement devant Dieu sous l'efficacité et la valeur bénies de cette mort ?** Ce n'est pas le seul fait de la mort de Christ, **sans la foi en Lui**, qui sauve une âme (nous ne parlons pas des petits enfants). Il est tout à fait vrai qu'il a fait propitiation pour le péché — une propitiation qui a glorifié Dieu dans tous les attributs de son caractère, et sur la base de laquelle il peut en justice, et à sa gloire, accorder un salut plein, complet et éternel **à chaque pécheur qui s'approche de lui par la foi en sa valeur.**

Car Dieu a présenté Christ « **pour propitiatoire, par la foi en son sang, afin de montrer sa justice à cause du support des péchés précédents dans la patience de Dieu, afin de montrer... sa justice dans le temps présent, en sorte qu'il soit juste et justifiant celui qui est de la foi de Jésus** » (Rom. 3:25, 26).

Mais il doit y avoir une identification personnelle, par la foi, avec le sang répandu ; sinon, pour ce qui concerne un tel homme, il aura été versé en vain.

Considérons alors comment les Israélites se plaçaient sous la **protection** et la **valeur de ce sang**. **C'était simplement et uniquement par l'obéissance de la foi.** Il leur avait été dit de prendre du sang de l'agneau et d'en mettre sur les deux poteaux et sur le linteau de la porte de leurs maisons ; « **vous prendrez un bouquet d'hysope, et vous le tremperez dans le sang qui sera dans le bassin ; et du sang qui sera dans le bassin, vous aspergerez le linteau et les deux poteaux ; et nul d'entre vous ne sortira de la porte de sa maison, jusqu'au matin** » (v. 7, 22). **Ils n'avaient ainsi rien d'autre à faire qu'à croire et à obéir.**

Il ne leur appartenait pas de discuter la **méthode** qui leur était donnée, ni son caractère **raisonnable** ou non, ni sa **valeur probable**. **Tout dépendait de leur obéissance à la parole de Dieu.** De même, maintenant, Dieu ne demande rien du pécheur, **sinon la foi** — **foi dans le témoignage de Dieu sur la condition et la culpabilité de l'homme, un état qui l'expose au jugement, et foi dans la ressource préparée par la mort de Christ.** Si un Israélite, sous quelque prétexte que ce soit, avait **méprisé le commandement divin, il n'aurait pas échappé aux coups du destructeur.** Pareillement maintenant, si un pécheur **refuse**, pour quelque motif que ce

soit, de s'incliner devant la parole de Dieu, quant à son propre état et aussi quant à Christ, rien ne pourra détourner de lui la sentence du jugement éternel. Mais dès le moment où l'Israélite, obéissant simplement, aspergeait de sang sa maison, il était dans une sécurité inviolable durant cette nuit de terreur et de mort. Dès le moment aussi où un pécheur reçoit Christ, il est à l'abri pour l'éternité, car il est sous la protection de la valeur infinie du sang précieux de Christ.

La sécurité du peuple

Remarquons aussi, pour souligner davantage encore cette vérité, que la sécurité du peuple ne dépendait nullement de son propre état moral, ni de ses pensées, de ses sentiments ou de ses expériences. La seule question était : le sang avait-il été mis sur la porte comme cela avait été prescrit ? S'il l'avait été, les Israélites étaient en sécurité ; sinon, ils étaient exposés au jugement qui s'abattait alors sur tout le pays d'Égypte. Il est possible qu'ils aient été timides, craintifs et accablés ; ils ont peut-être passé toute la nuit à se poser des questions : pourtant, si le sang était sur leur maison, ils étaient effectivement à l'abri des coups du destructeur.

C'était la valeur du sang, et elle seule, qui leur garantissait cette protection.

Encore une fois, même si les Israélites avaient été le meilleur peuple du monde, pour parler à la manière des hommes, sans l'aspersion du sang, ils auraient péri comme les Égyptiens idolâtres.

Le fondement de leur sécurité, répétons-le, reposait uniquement sur le sang de l'agneau pascal. Il en est de même aujourd'hui. Bientôt des jugements, surpassant de très loin ceux de l'Égypte, s'abattront sur ce monde ; et ils ne seront que les précurseurs du jugement dernier devant le grand trône blanc, dont l'issue certaine est la seconde mort (Apoc. 20) ; personne n'échappera à ces jugements, à moins d'être à l'abri du sang de Christ.

Le lecteur s'étonnera-t-il alors que nous lui posions avec sérieux et insistance cette question pressante : Êtes-vous à l'abri par le sang de Christ ? Ne vous accordez aucun repos, ni jour ni nuit, jusqu'à ce que cette question soit réglée, jusqu'à ce que vous ayez l'assurance, fondée sur l'immuable parole de Dieu, que vous êtes aussi bien à l'abri que l'étaient les Israélites dans leurs maisons aspergées de sang, durant cette terrible nuit.

Valeur de nos sentiments

Remarquons en outre que le sang dont il était fait aspersion était pour Dieu. Comme un autre l'a souligné, « il n'est pas dit : « vous verrez », mais « je verrai ».

Il arrive souvent que l'âme d'une personne réveillée ne se repose pas sur sa propre justice, mais sur la manière dont elle voit le sang. Ce n'est pas là le fondement de la paix, quelque précieux qu'il puisse être pour le cœur d'en être profondément impressionné. La paix véritable est fondée sur le fait que Dieu voit le sang. Lui ne peut manquer de l'estimer à sa pleine et parfaite valeur, comme ôtant le péché. C'est Lui qui abhorre le péché et qui a été offensé par lui ; c'est Lui qui connaît la valeur du sang pour ôter le péché.

Mais quelqu'un dira peut-être : Ne faut-il pas au moins que j'aie foi en sa valeur ? C'est avoir foi en sa valeur, de voir que Dieu le regarde comme ôtant le péché ; votre estimation de cette valeur n'est que la mesure de vos sentiments, tandis que la foi regarde aux pensées de Dieu. Les personnes anxieuses s'épargneraient bien des jours et des nuits épuisants de perplexité et d'angoisse, si elles s'en souvenaient. La seule chose à faire est d'accepter le propre témoignage de Dieu quant à la valeur du sang. « Je verrai le sang, et je passerai par-dessus vous, et il n'y aura point de plaie à destruction au milieu de vous, quand je frapperai le pays d'Égypte ».

Tout ce que Dieu est s'oppose au péché ; et, par conséquent, tout ce qu'il est se trouve satisfait par le sang de Christ, sinon il devrait encore punir le péché. Aussi le fait que Dieu déclare qu'il épargnera le coupable lorsqu'il verra le sang est un témoignage clair au fait que le sang a pleinement et parfaitement expié le péché. Et si Dieu est satisfait par le sang de Christ, le pécheur ne peut-il pas l'être aussi ? Souvenons-nous que l'indignité du pécheur ne peut pas constituer un empêchement à l'efficacité du sang. Si c'était le cas, le sang seul ne serait alors pas suffisant. Au moment où Dieu voit le sang, toute sa nature morale est satisfaite ; et il agit avec tout autant de justice en épargnant ceux qui sont placés sous la protection et la valeur du sang, qu'en frappant les Égyptiens.

On peut toutefois préférer poser la question autrement : De quelle manière pouvons-nous maintenant être placés sous la protection du sang de Christ ? Les Israélites étaient mis à l'abri du sang de l'agneau pascal par la foi. Ils avaient reçu le message, avaient cru à ce qu'il contenait, avaient fait aspersion du sang selon les directions reçues et avaient ainsi été épargnés du jugement. Maintenant, c'est plus simple. La bonne nouvelle de la rédemption par le sang de Christ est proclamée, le message est reçu ; et aussitôt qu'il est reçu, Dieu voit l'âme sous toute l'efficacité et la valeur du sang. De sorte que quiconque croit au Seigneur Jésus Christ est délivré de la colère qui vient. La paix avec Dieu est ainsi fondée sur le seul sang de Christ. Car le sang de la Pâque nous parle du jugement moral de Dieu, et de la satisfaction pleine et entière de tout ce qu'il est dans son Être. Dieu, tel qu'il est dans sa justice, dans sa sainteté, dans sa vérité, ne pouvait pas moralement toucher à ceux qui étaient abrités par ce sang. Son amour envers son peuple avait trouvé ce moyen de satisfaire aux exigences de sa justice contre le péché ; et à la vue de ce sang qui répondait à toutes les perfections de son Être, il avait passé par-dessus les enfants d'Israël, selon sa justice et sa vérité même. Répétons-le donc : la paix avec Dieu est fondée sur le seul sang de Christ.

Comment manger la pâque

Il y a cependant encore un autre aspect à considérer. L'agneau pascal dont le sang avait été mis sur les demeures des Israélites devait être mangé dans des conditions spéciales, avec ce qui l'accompagnait, et dans une attitude prescrite. Chacun de ces points a son intérêt et son instruction. « Ils en mangeront la chair cette nuit-là ; ils la mangeront rôtie au feu ». On ne devait pas en manger qui soit à demi cuit ou qui ait été cuit dans l'eau, mais « rôtie au feu :

la tête, et les jambes, et l'intérieur » (v. 9). Le feu est un symbole de la sainteté de Dieu appliquée en jugement ; et ainsi l'agneau dont les Israélites se nourrissaient parlait, en figure, d'un Autre qui, passant par le feu du jugement, le traverserait à leur place. Qu'il ait été « rôti au feu » nous parle ainsi de Christ, qui lui-même a porté nos péchés en son corps sur le bois, et a été fait péché pour nous, lorsqu'il a été exposé à l'action complète, inexorable et pénétrante du feu, image du jugement de Dieu contre le péché. Si Dieu pouvait donc épargner les Israélites, c'était uniquement sur la base du fait qu'un autre prendrait sur Lui ce qui leur était justement dû. Quel amour Dieu n'a-t-il pas manifesté en livrant son Fils à une telle mort ! L'Esprit de Dieu pouvait dire à juste titre : Il n'a pas épargné son propre Fils, mais l'a envoyé pour recevoir le jugement dû au pécheur.

Oui, ton divin amour, dans ses plans adorables,
Pour nous soustraire à notre sort
Abandonna ton Fils aux coups inexorables
Du jugement et de la mort.

Avec quelle reconnaissance les enfants d'Israël ne devaient-ils pas se nourrir de cet agneau rôti au feu. Si leurs yeux avaient été ouverts, ils auraient certainement dit : « Le sang de cette victime nous met à l'abri du terrible jugement qui tombe sur les Égyptiens ; la chair que nous mangeons a passé par le feu auquel nous aurions dû être exposés ». Et cette pensée, exprimée par eux, n'aurait pas manqué de faire monter de leurs cœurs la reconnaissance et la louange à Celui qui, dans sa grâce, avait pourvu à un tel moyen de salut et de sécurité.

Deux choses devaient être mangées avec l'agneau : des pains sans levain et des herbes amères.

Le levain est un type du mal, et les pains sans levain nous parlent d'une part de l'absence du mal et de l'autre de pureté et de sainteté. L'apôtre Paul mentionne les pains sans levain de sincérité et de vérité. Nous verrons cela plus en détail lorsque nous traiterons de la fête des pains sans levain en rapport avec la Pâque (v. 14-20). Il suffira pour le moment d'en avoir relevé le caractère.

Les « herbes amères » représentent le résultat produit par le fait d'entrer dans les souffrances de Christ pour nous, savoir la repentance, le jugement de soi-même dans la présence de Dieu.

Pains sans levain et herbes amères nous dépeignent donc le seul état d'âme dans lequel nous puissions véritablement nous nourrir de l'agneau rôti au feu. Et il est magnifique de considérer comment Celui qui a porté le juste jugement de Dieu contre les péchés des Israélites devient maintenant la nourriture de son peuple.

Remarquons aussi que rien ne devait être laissé de reste jusqu'au lendemain. Ce qui restait devait être brûlé au feu (v. 10). Plus tard, cette même directive fut donnée pour la plupart des sacrifices qui devaient être mangés (voir Lévit. 7:15 : « Et la chair de son sacrifice d'action de grâces de prospérités sera mangée le jour où elle sera présentée ; on n'en laissera rien jusqu'au matin. »). C'était sans doute une mise en garde contre le danger de le manger comme un aliment commun. Il ne

pouvait être pris qu'en association avec le jugement dont il était l'image. La « chair » de Christ ne peut être mangée qu'en relation avec sa mort. De même ici pour la nuit de la pâque : au matin, alors que le jugement était passé, les Israélites auraient pu oublier la valeur de l'agneau rôti au feu ; mais le commandement de brûler ce qui restait leur rappellerait son caractère, tout en les gardant d'en faire un aliment commun. Ce n'était qu'autour de la table pascale qu'ils pouvaient se nourrir d'une façon appropriée de l'agneau de la pâque.

Prêts à partir

Leur attitude devait être en harmonie avec la position dans laquelle ils avaient été introduits. « Vous le mangerez ainsi : vos reins ceints, vos sandales à vos pieds, et votre bâton en votre main ; et vous le mangerez à la hâte. C'est la pâque de l'Éternel » (v. 11). Tout cela nous parle du caractère qui devait être le leur en conséquence de leur rédemption — car ils allaient quitter l'Égypte pour toujours pour traverser le désert comme des pèlerins et se diriger vers l'héritage promis.

- Leurs reins étaient ceints : ils étaient prêts pour le service, détachés du pays dans lequel ils avaient pendant si longtemps été retenus captifs, afin que rien ne les retienne ou ne les arrête lorsque le signal de départ pour le voyage serait donné.
- Leurs sandales à leurs pieds : ils étaient préparés, chaussés pour la marche ;
- leur bâton en leur main : signe de leur caractère de pèlerins, car ils quittaient ce qui avait été leurs maisons, pour devenir des étrangers dans le désert.
- Enfin ils devaient manger la pâque à la hâte, car ils ne savaient pas à quel moment le commandement serait donné et ainsi ils devaient être prêts.

Veiller et être prêts : vraie image de l'attitude du croyant dans ce monde ! Puissions-nous tous y répondre mieux !

À bien des reprises nous sommes exhortés à avoir nos reins ceints. Et avoir nos pieds chaussés de la préparation de l'évangile de paix (Éph. 6) est indispensable pour être revêtus de l'armure complète de Dieu. Garder véritablement le caractère de pèlerin, avec la conscience que pour nous le repos n'est pas là, est une des premières leçons de notre vie chrétienne. Attendre Christ se rattache à l'espérance de son retour. La question est de savoir si ces traits caractérisent maintenant les croyants comme ils le devraient. Ce qui nous manque, c'est une réalisation plus profonde du caractère de la scène que nous traversons — scène jugée, Dieu l'ayant déjà jugée dans la mort de Christ. « Maintenant » dit-il, « est le jugement de ce monde ». Si, dans notre âme, nous en étions profondément convaincus, nous ne serions pas tentés de nous attarder dans ce monde ; mais tels de vrais pèlerins, nos reins ceints et nos lampes allumées, nous serions nous-mêmes semblables à des hommes qui attendent leur maître (Luc 12:35,36 : « Que vos reins soient ceints et vos lampes allumées ; et soyez vous-mêmes semblables à des hommes qui attendent leur maître, à quelque moment qu'il revienne des noces, afin que, quand il viendra et qu'il heurtera, ils lui ouvrent aussitôt. »).

La fête des pains sans levain

Chap.12 ... 14 Et ce jour-là vous sera en mémorial, et vous le célébrerez comme une fête à l'Éternel ; vous le célébrerez en vos générations comme un statut perpétuel. **15** Pendant sept jours vous mangerez des pains sans levain : dès le premier jour, vous ôterez le levain de vos maisons ; car quiconque mangera du pain levé, du premier jour au septième jour, cette âme-là sera retranchée d'Israël. **16** Et le premier jour vous aurez une sainte convocation, et le septième jour une sainte convocation ; il ne se fera aucune œuvre en ces jours-là ; seulement ce que chacun mangera, cela seul se fera par vous.

17 Et vous garderez la fête des pains sans levain, car en ce même jour j'ai fait sortir vos armées du pays d'Égypte ; et vous garderez ce jour-là en vos générations, comme un statut perpétuel. **18** Le premier mois, le quatorzième jour du mois, au soir, vous mangerez des pains sans levain, jusqu'au vingt et unième jour du mois, au soir. **19** Pendant sept jours il ne se trouvera point de levain dans vos maisons ; car quiconque mangera de ce qui est levé, cette âme-là sera retranchée de l'assemblée d'Israël, étranger ou Israélite de naissance. **20** Vous ne mangerez rien de levé ; dans toutes vos habitations vous mangerez des pains sans levain.

La fête des pains sans levain est mentionnée en rapport avec la pâque (v. 14-20). Elle ne fut pas célébrée dans le pays d'Égypte, car la nuit même où Dieu frappa les premiers-nés, les enfants d'Israël commencèrent leur voyage. Mais la liaison est conservée pour souligner la vraie signification typique de cette fête. Il en est de même en 1 Corinthiens 5 : « Notre pâque, Christ, a été sacrifiée : c'est pourquoi célébrons la fête, non avec du vieux levain, ni avec un levain de malice et de méchanceté, mais avec des pains sans levain de sincérité et de vérité » (v. 7, 8). Le levain, comme cela a déjà été dit, est un type du mal, qui s'étend et qui communique ses propriétés à la masse dans laquelle il opère. « Un peu de levain fait lever la pâte tout entière » (1 Cor. 5:6).

Manger des pains sans levain signifie donc : séparation du mal, sainteté pratique.

Remarquons aussi que la fête devait durer sept jours, c'est-à-dire une période de temps complète. La leçon que nous avons à en tirer, c'est que cette sainteté incombe à tous ceux qui sont à l'abri du sang de l'Agneau pascal, durant la période entière de leur vie sur la terre. Voilà ce qu'exprime la fête des pains sans levain liée avec la pâque. Une fois sauvés par la grâce de Dieu, en vertu de l'aspersion du sang de Christ, nos méchants cœurs pourraient dire : demeurons dans le péché afin que la grâce abonde. « Non ! » répond l'Esprit de Dieu ; « dès le moment où vous êtes sous l'efficace de la mort de Christ, vous avez la responsabilité de vous séparer du mal ». Dieu cherche ainsi en nous, dans notre marche et notre comportement, une réponse à ce qu'il est et à ce qu'il a fait pour nous. C'était pour mettre cela en évidence qu'il était enjoint aux Israélites de garder cette fête « comme un statut perpétuel ». D'abord, il est vrai, pour les faire se souvenir qu'en ce même jour Dieu avait fait sortir leurs armées du pays d'Égypte, et ensuite, pour leur enseigner l'obligation qui était la leur maintenant d'avoir une marche en accord avec leur nouvelle position.

Et n'est-il pas bien nécessaire de rappeler cette obligation à l'esprit des croyants du temps présent ? La chose importante à placer sur toutes les consciences aujourd'hui est la responsabilité de garder cette fête des pains sans levain. Le relâchement dans la marche, les mauvaises associations et la mondanité sapent, de tous côtés, le témoignage des enfants de Dieu. « Ils ne sont pas du monde, comme moi je ne suis pas du monde. Sanctifie-les par la vérité ; ta parole est la vérité » (Jean 17:16, 17). Puisse cette prière du Seigneur trouver une réponse plus évidente dans une séparation et une consécration croissantes de la part des siens.

Le sacrifice de l'agneau, son sang sur les poteaux et le linteau

Chap.12 ... 21 Et Moïse appela tous les anciens d'Israël, et leur dit : Tirez à part et prenez du menu bétail selon vos familles, et égorgez la pâque. **22** Et vous prendrez un bouquet d'hysope, et vous le tremperez dans le sang qui sera dans le bassin ; et du sang qui sera dans le bassin, vous aspergerez le linteau et les deux poteaux ; et nul d'entre vous ne sortira de la porte de sa maison, jusqu'au matin. **23** Car l'Éternel passera pour frapper les Égyptiens ; et il verra le sang sur le linteau et sur les deux poteaux, et l'Éternel passera par-dessus la porte, et ne permettra pas au destructeur d'entrer dans vos maisons pour frapper. **24** Et vous garderez cela comme un statut pour toi et pour tes enfants, à toujours. **25** Et lorsque vous serez entrés dans le pays que l'Éternel vous donnera, comme il l'a dit, il arrivera que vous garderez ce service. **26** Et quand vos enfants vous diront : Que signifie pour vous ce service ? **27** il arrivera que vous direz : C'est le sacrifice de la pâque à l'Éternel, qui passa par-dessus les maisons des fils d'Israël en Égypte, lorsqu'il frappa les Égyptiens et qu'il préserva nos maisons.

Et le peuple s'inclina, et ils se prosternèrent. **28** Et les fils d'Israël s'en allèrent, et firent comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse et à Aaron ; ils firent ainsi.

Dans les versets 21 à 28, nous voyons comment Moïse rassemble tous les anciens d'Israël, pour leur donner les directives que nous venons de considérer. À l'ouïe de ce message, « le peuple s'inclina, et ils se prosternèrent. Et les fils d'Israël s'en allèrent, et firent comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse et à Aaron ; ils firent ainsi » (v. 27, 28). Un détail intéressant est ajouté. Il est pourvu à ce que les enfants soient instruits quant à la signification de la pâque (v. 26, 27) ; et ainsi, le récit de la grâce et de la puissance de l'Éternel en délivrance lorsqu'il frappa les Égyptiens, devait être transmis de génération en génération.

L'exécution du jugement

Chapitre 12 ... 29 Et il arriva, au milieu de la nuit, que l'Éternel frappa tout premier-né dans le pays d'Égypte, depuis le premier-né du Pharaon qui était assis sur son trône, jusqu'au premier-né du captif qui était dans la maison de la fosse, et tout premier-né des bêtes. **30** Et le Pharaon se leva de nuit, lui et tous ses serviteurs, et toute l'Égypte ; et il y eut un grand cri en Égypte, car il n'y avait pas de maison où il n'y eût un mort. **31** Et il appela Moïse et Aaron de nuit, et dit : Levez-vous, sortez du milieu de mon peuple, tant vous que les fils d'Israël, et allez-vous-en, servez l'Éternel, comme vous l'avez dit ; **32** prenez votre menu bétail et votre gros bétail, comme vous l'avez dit, et allez-vous-en, et bénissez-moi aussi. **33** Et les Égyptiens pressaient le peuple, pour le renvoyer du pays en hâte ; car ils disaient : Nous sommes tous morts. **34** Et le peuple prit sa pâte

avant qu'elle fût levée, ayant leurs huches liées dans leurs vêtements sur leurs épaules. **35** Et les fils d'Israël firent selon la parole de Moïse, et demandèrent aux Égyptiens des objets d'argent, et des objets d'or, et des vêtements. **36** Et l'Éternel fit que le peuple trouva faveur aux yeux des Égyptiens, qui accordèrent leurs demandes ; et ils dépouillèrent les Égyptiens.

L'Éternel ayant ainsi dans sa grâce séparé son peuple, et ayant assuré sa mise à l'abri du jugement par l'aspersion du sang, va frapper l'Égypte comme il l'avait déclaré.

Le coup menaçant depuis si longtemps, mais différé avec beaucoup de patience et de miséricorde, s'abat finalement, et s'abat d'une manière inexorable sur tout le pays ; car « l'Éternel frappa tout premier-né dans le pays d'Égypte, depuis le premier-né du Pharaon qui était assis sur son trône, jusqu'au premier-né du captif qui était dans la maison de la fosse, et tout premier-né des bêtes ». Tous les cœurs furent bouleversés par ce coup terrible qui en-deuillait chaque maison du pays ; « et il y eut un grand cri en Égypte, car il n'y avait pas de maison où il n'y eût un mort ». Le cœur endurci du Pharaon fut atteint, et s'inclina sur le moment devant le jugement manifeste de Dieu. « Le Pharaon se leva de nuit, lui et tous ses serviteurs, et toute l'Égypte », et envoyant chercher Moïse et Aaron, leur dit de s'en aller. Il ne posait maintenant plus aucune condition, mais leur accordait tout ce qu'ils avaient demandé, et cherchait même une bénédiction de leur part. Les Égyptiens allaient plus loin ; ils avaient hâte de renvoyer les enfants d'Israël ; car ils disaient : « Nous sommes tous morts ». Aussi donnèrent-ils aux Israélites tout ce que ceux-ci désiraient ; et selon la parole de l'Éternel, les fils d'Israël « dépouillèrent les Égyptiens ».

Israël quitte l'Égypte

37 Et les fils d'Israël partirent de Ramsès pour Succoth, environ six cent mille hommes de pied, les hommes faits, sans les petits enfants ; **38** et aussi un grand amas de gens monta avec eux, et du menu et du gros bétail, des troupeaux en très-grand nombre. **39** Et ils cuisirent en gâteaux sans levain la pâte qu'ils avaient emportée d'Égypte ; car elle n'avait pas levé, parce qu'ils avaient été chassés d'Égypte et n'avaient pu tarder ; ils ne s'étaient pas fait non plus de provisions.

40 Et l'habitation des fils d'Israël qui avaient habité en Égypte, fut de quatre cent trente ans. **41** Et il arriva, au bout de quatre cent trente ans, il arriva, en ce même jour, que toutes les armées de l'Éternel sortirent du pays d'Égypte. **42** C'est une nuit à garder pour l'Éternel, parce qu'il les a fait sortir du pays d'Égypte ; — cette nuit-là est à garder pour l'Éternel par tous les fils d'Israël, en leurs générations.

Ainsi, Dieu délivra son peuple de l'esclavage de l'Égypte ; et les Israélites partirent pour la première étape de leur voyage, de Ramsès pour Succoth, environ six cent mille hommes de pied, les hommes faits, sans les petits enfants. Mais hélas ! ils n'étaient pas seuls. Ils étaient accompagnés par « un grand amas de gens ».

Remarque sur l'expression « un grand amas de gens » :

C'est là ce qui, dans tous les temps, a été un fléau pour les enfants de Dieu, une source de faiblesse, de manquements, et parfois d'apostasie ouverte. L'apôtre Paul met en garde les croyants de son époque contre ce danger spécial (1 Cor. 10) ; les apôtres Pierre (2 Pierre 2) et Jude le font également. L'Église, de nos jours, est atteinte de ce même mal ; sous un certain aspect, elle comprend aussi ce « grand amas de

gens ». **D'où l'importance des paroles de l'apôtre Paul à Timothée** : « **Le solide fondement** de Dieu demeure, ayant ce sceau : **Le Seigneur connaît ceux qui sont siens**, et : **Qu'il se retire de l'iniquité**, qui-conque prononce le nom du Seigneur. Or, **dans une grande maison**, il n'y a **pas seulement** des vases d'or et d'argent, **mais aussi de bois et de terre** ; et **les uns à honneur, les autres à déshonneur**. Si donc quelqu'un **se purifie de ceux-ci, il sera un vase à honneur, sanctifié, utile au maître, préparé pour toute bonne œuvre** » (2 Tim. 2:19-21).

Les Israélites partirent à la hâte, parce qu'ils furent chassés d'Égypte et **ne purent pas tarder, ni se faire des provisions**. Ils étaient **rejetés entièrement sur Dieu** qui les avait **séparés des Égyptiens, mis à l'abri du sang de l'agneau, et maintenant allait les conduire et pourvoir à leur nourriture en chemin**. Ils ne devaient **pas emporter de levain avec eux**.

Dieu attendait ce moment depuis des siècles (voir **Gen. 15: 13, 14** : « Et [l'Éternel] dit à Abram : Sache certainement que ta semence séjournera dans un pays qui n'est pas le sien, et ils l'asserviront, et l'opprimeront pendant quatre cents ans. Mais aussi je jugerai, moi, la nation qui les aura asservis ; et après cela ils sortiront avec de grands biens. ») ; et **en ce même jour, le jour qu'il avait déterminé d'avance, son peuple sortit d'Égypte**. **Les Israélites n'ont pas encore traversé la mer Rouge** ; mais dans la constatation que « **toutes les armées de l'Éternel sortirent du pays d'Égypte** », **l'Esprit de Dieu anticipe leur délivrance pleine et parfaite**. **Le sang** qui mettait à l'abri **était la base de leur complète rédemption**. Rien d'étonnant alors qu'il soit ajouté que **la nuit de leur exode devait être une nuit à garder pour l'Éternel, comme un statut perpétuel**. Elle devait être gardée, remarquons-le, pour l'Éternel, afin de **rappeler continuellement à leur esprit la source de cette grâce et de cette puissance en délivrance, qui les avaient fait sortir d'Égypte**. **Il en est de même aujourd'hui, quoique d'une manière différente**.

La nuit même où le Seigneur Jésus fut livré, il prit un pain et rendit grâce, instituant pour les siens le précieux mémorial de sa mort ; afin que **toutes les fois que nous mangeons le pain et que nous buvons la coupe, nous annonçons la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne**. **Tout au long de notre pèlerinage, il désire que nous nous souvenions de lui** que **nous nous souvenions de lui dans cette nuit terrible où il fut livré, lorsque, comme notre Pâque, il a été sacrifié pour nous**.

Le statut de la Pâque

Chapitre 12 ... 43 Et l'Éternel dit à Moïse et à Aaron : C'est ici le statut de la Pâque : **Aucun étranger n'en mangera ; 44** mais tout esclave, homme acheté à prix d'argent, tu le circonciras ; alors il en mangera. **45** L'habitant et l'homme à gages n'en mangeront point. **46** Elle sera mangée dans une même maison ; tu n'emporteras point de sa chair hors de la maison, et vous n'en casserez pas un os. **47** Toute l'assemblée d'Israël la fera. **48** Et si un étranger séjourne chez toi, et veut faire la Pâque à l'Éternel, que tout mâle qui est à lui soit circoncis ; et alors il s'approchera pour la faire, et sera comme l'Israélite de naissance ; mais aucun incirconcis n'en mangera. **49** Il y aura une même loi pour l'Israélite de naissance et pour l'étranger qui séjourne parmi vous. **50** Et tous les fils d'Israël firent comme l'Éternel avait commandé à Moïse et à Aaron ; ils firent ainsi.

51 Et il arriva, en ce même jour, que l'Éternel fit sortir les fils d'Israël du pays d'Égypte, selon leurs armées.

Le chapitre se termine par « le statut de la Pâque », qui souligne principalement **deux instructions**.

1^{ère} instruction

La première concernait les personnes qui pouvaient y participer : « Aucun étranger n'en mangera ; mais tout esclave, homme acheté à prix d'argent, tu le circonciras ; alors il en mangera. L'habitant et l'homme à gages n'en mangeront point ». Mais « toute l'assemblée d'Israël la fera. Et si un étranger séjourne chez toi, et veut faire la Pâque à l'Éternel, que tout mâle qui est à lui soit circoncis ; et alors il s'approchera pour la faire, et sera comme l'Israélite de naissance ; mais aucun incirconcis n'en mangera » (v. 43-45, 47, 48).

Il y avait donc trois classes de personnes qui pouvaient garder la pâque.

1 ° Les Israélites

2° leurs serviteurs achetés à prix d'argent, et

3° l'étranger séjournant chez eux.

Mais pour chacune de celles-ci la condition était la même : la circoncision. Aucun ne pouvait prendre place à la table de la pâque à moins d'avoir été circoncis. Ce n'est que de cette manière qu'ils pouvaient être introduits dans les termes de l'alliance que Dieu avait faite avec Abraham (voir Gen.17:9-14) et sur la base de laquelle il agissait maintenant en les faisant sortir d'Égypte et en les prenant pour lui, comme peuple. La circoncision est un type de la mort à la chair ; elle a son antitype, quant à la chose signifiée, dans la mort de Christ. Aussi l'apôtre Paul écrit-il aux Colossiens : « Christ... en qui aussi vous avez été circoncis d'une circoncision qui n'a pas été faite de main, dans le dépouillement du corps de la chair par la circoncision du Christ, étant ensevelis avec lui dans le baptême, dans lequel aussi vous avez été ressuscités ensemble par la foi en l'opération de Dieu qui l'a ressuscité d'entre les morts » (Col. 2:11,12). À moins donc que toutes ces classes distinctes n'aient été amenées sur le terrain de l'alliance, elles ne pouvaient jouir du privilège de cette fête bénie entre toutes, une fête qui tirait toute sa signification du sang versé de l'agneau pascal.

Il est extrêmement intéressant de noter la disposition spéciale prévue pour deux de ces classes. Les Israélites, comme tels, avaient droit à la pâque s'ils étaient circoncis. Mais à côté d'eux il y avait deux autres classes. Un homme à gages ne pouvait pas célébrer la fête, mais un serviteur acheté à prix d'argent le pouvait s'il était circoncis. Il faut se souvenir que cette fête a essentiellement un caractère familial : un serviteur acheté à prix d'argent était, pour ainsi dire, incorporé à la famille, devenait une partie intégrante de la maison et, par là, pouvait participer à la fête, tandis qu'un homme à gages n'avait pas une telle place ou position et, par conséquent, il était exclu. Dans « l'étranger qui séjourne parmi vous », nous pouvons voir une promesse de grâce pour les Gentils, lorsque le mur mitoyen de clôture serait détruit, et l'évangile proclamé au monde entier.

2^{ème} instruction

Enfin, il y a une disposition quant à l'agneau lui-même. « Elle [la pâque] sera mangée dans une même maison ; tu n'emporteras point de sa chair hors de la maison, et vous n'en

casserez pas un os » (v. 46). Tant la signification du type que l'unité de la famille, ou d'Israël si l'on considère toute l'assemblée, auraient été perdues si cette injonction avait été méprisée. **Le sang était sur la maison, et l'agneau pascal n'était que pour ceux qui se trouvaient à l'abri du sang. De ce fait sa chair ne devait pas être portée hors de la maison. Le sang d'aspersion est indispensable pour que l'on puisse se nourrir de l'agneau rôti au feu. Et pas un os ne devait en être cassé, parce que c'était une image de Christ.** C'est pourquoi l'apôtre Jean dit : « Ces choses sont arrivées afin que l'écriture fût accomplie : « **Pas un de ses os ne sera cassé** » (Jean 19:36). Il est donc clair que dans l'agneau pascal, **l'Esprit avait Christ en vue** ; et combien il est précieux pour nous, lorsque nous lisons ce récit, **d'avoir communion avec ses propres pensées, et de ne discerner rien d'autre que Christ.** Puisse-t-il ouvrir nos yeux, toujours plus, de telle manière que Christ seul remplisse notre âme, lorsque nous lisons sa Parole !

Les droits de Dieu

Sanctification des premiers-nés

Chapitre 13 - 1 Et l'Éternel parla à Moïse, disant : **2** Sanctifie-moi tout premier-né, tout ce qui ouvre la matrice parmi les fils d'Israël, tant des hommes que des bêtes ; il est à moi.

Le récit de la sortie d'Égypte est interrompu par la mention de certaines conséquences découlant du rachat des enfants d'Israël hors d'Égypte et entraînant des responsabilités pour eux. Car bien qu'ils soient encore dans le pays, **l'enseignement de ce chapitre est fondé sur le fait que Dieu les en a fait sortir, et anticipe en réalité leur établissement en Canaan.** Si Dieu agit en grâce pour son peuple, **il a par là des droits sur lui**, et ce sont ces droits qui sont présentés ici. **Un peuple racheté devient la propriété de son Rédempteur.** C'est ainsi que nous lisons : « **Vous n'êtes pas à vous-mêmes ; car vous avez été achetés à prix** » (1 Cor. 6:19, 20). L'Éternel déclare ici à Moïse selon le même principe : « **Sanctifie-moi tout premier-né, tout ce qui ouvre la matrice parmi les fils d'Israël, tant des hommes que des bêtes ; il est à moi** » (v. 1). **Mais un autre élément est introduit en rapport avec cela.** Dans le chapitre précédent, la fête des pains sans levain est instituée immédiatement après **l'aspersion du sang.** **Il s'agissait de montrer que les deux choses — la protection par le sang et l'obligation d'une vie sainte — ne peuvent jamais être séparées.** Cette fête est mentionnée maintenant à nouveau, avec des instructions quant à la manière de l'observer lorsque l'Éternel les aurait introduits dans le pays du Cananéen (v. 5), en relation avec la sanctification des premiers-nés.

Une vie sainte

Chapitre 13 ... 3 Et Moïse dit au peuple : Souvenez-vous de ce jour, auquel vous êtes sortis d'Égypte, de la maison de servitude, car l'Éternel vous en a fait sortir à main forte ; et on ne mangera point de pain levé. **4** Vous sortez aujourd'hui, au mois d'Abib. **5** Et quand l'Éternel t'aura fait entrer dans le pays du Cananéen, du Héthien, de l'Amoréen, du Hévien, et du Jébusien, qu'il a juré à tes pères de te donner, pays ruisselant de lait et de miel, il arrivera que tu feras ce service en ce mois-ci. **6** Pendant sept jours tu mangeras des pains sans levain, et le septième jour il y aura une fête à l'Éternel. **7** On mangera pendant les sept jours des pains sans levain ; et il ne se verra point chez toi de pain levé, et il ne se verra point de levain chez toi, dans tous tes confins. **8** Et tu

raconteras ces choses à ton fils, en ce jour-là, disant : C'est à cause de ce que l'Éternel m'a fait quand je sortis d'Égypte. Et cela te sera un signe sur ta main, et un mémorial entre tes yeux, afin que la loi de l'Éternel soit en ta bouche, car l'Éternel t'a fait sortir d'Égypte à main forte. **10** Et tu garderas ce statut en sa saison, d'année en année. **11** Et il arrivera, quand l'Éternel t'aura fait entrer dans le pays du Cananéen, comme il l'a juré à toi et à tes pères, et qu'il te l'aura donné, **12** que tu consacreras à l'Éternel tout ce qui ouvre la matrice, et tout ce qui ouvre la portière des bêtes qui t'appartiendront : les mâles seront à l'Éternel. **13** Et tout premier fruit des ânes, tu le rachèteras avec un agneau ; et si tu ne le rachètes pas, tu lui briseras la nuque. Et tout premier-né des hommes parmi tes fils, tu le rachèteras. **14** Et quand ton fils t'interrogera à l'avenir, disant : Qu'est-ce que ceci ? alors tu lui diras : À main forte l'Éternel nous a fait sortir d'Égypte, de la maison de servitude. **15** Et il arriva, quand le Pharaon s'obstinait à ne pas nous laisser aller, que l'Éternel tua tous les premiers-nés dans le pays d'Égypte, depuis le premier-né des hommes jusqu'au premier-né des bêtes ; c'est pourquoi je sacrifie à l'Éternel tout ce qui ouvre la matrice, les mâles, et je rachète tout premier-né de mes fils. **16** Et ce sera un signe sur ta main et un fronton entre tes yeux, car à main forte l'Éternel nous a fait sortir d'Égypte.

La fête des pains sans levain

(v.3-7) Nous ajouterons deux ou trois remarques au sujet de **la fête des pains sans levain**, en relation avec les détails supplémentaires donnés ici. Elle devait être liée pour toujours avec le souvenir de deux faits.

D'abord, avec **le jour de leur rédemption**. « Souvenez-vous de ce jour, auquel vous êtes sortis d'Égypte, de la maison de servitude » (v. 3). Le Seigneur désire que les siens se souviennent éternellement du jour de leur délivrance, du jour où ils ont été amenés des ténèbres à la lumière, soustraits au jugement dû à leurs péchés et introduits dans la faveur parfaite de Dieu en Christ.

Deuxièmement, ils ne devaient pas oublier **la source** de leur délivrance. « Car l'Éternel vous en a fait sortir à main forte » (v. 3). C'est à lui seul qu'ils la devaient. Nul autre bras n'aurait pu briser leurs fers, frapper leur oppresseur, les protéger du destructeur et leur donner la délivrance. Lui seul pouvait les racheter de la main de l'ennemi. N'est-ce pas ce qu'a lu le Seigneur Jésus dans la synagogue à Nazareth : « L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a oint pour annoncer de bonnes nouvelles aux pauvres ; il m'a envoyé pour publier aux captifs la délivrance, et aux aveugles le recouvrement de la vue ; pour renvoyer libres ceux qui sont foulés, et pour publier l'an agréable du Seigneur » (Luc 4:18, 19) ?

Aussi est-ce très significatif de trouver, immédiatement après que ces deux points ont été rappelés à leur mémoire, l'adjonction : « **On ne mangera point de pain levé** ». Si le Seigneur agit en faveur des siens, c'est afin **de les racheter de toute iniquité et de purifier pour lui-même un peuple acquis, zélé** pour les bonnes œuvres (Tite 2:14). Parce que lui-même est saint, il attend de ses rachetés qu'ils soient saints, et cela pour la période complète (sept jours) de leur vie. Il ne devait pas se voir de levain dans tous leurs confins.

Instruction pour le père en rapport avec la fête des pains sans levain

(v.8-9) Plus que cela, chaque père reçoit l'instruction d'**enseigner** d'année en année à son fils **la signification de cette fête**. **Ayant la responsabilité de ses enfants, il doit leur expliquer avec soin pourquoi le levain n'a pas place dans sa maison**. **Ce serait incompatible avec le fondement de la rédemption sur lequel il se trouvait**. Il devait dire : « **C'est à cause de ce que l'Éternel m'a fait** quand je sortis d'Égypte. Et cela te sera un signe sur ta main... » (v. 8, 9). **Tout ceci afin que la loi de l'Éternel soit en sa bouche**. **Nous avons ici le secret de la séparation à la fois du mal et pour Dieu**. « **Comment un jeune homme rendra-t-il pure sa voie ? Ce sera en y prenant garde selon ta parole** ». « **J'ai caché ta parole dans mon cœur, afin que je ne pèche pas contre toi** ». (Ps. 119:9, 11).

C'est **en prenant garde à la parole de Dieu et en y obéissant que les croyants peuvent aujourd'hui garder en vérité la fête des pains sans levain**.

Dévouement et consécration

(v.10-13) Suivent les directives pour la sanctification des premiers-nés. **Le dévouement, la consécration doivent également caractériser les rachetés et seront toujours un fruit de la vraie séparation ; c'est la raison pour laquelle la fête des pains sans levain précède la mise à part des premiers-nés**.

Remarquons d'abord l'exception à cette loi générale. « **Tout premier fruit des ânes, tu le rachèteras avec un agneau ; et si tu ne le rachètes pas, tu lui briseras la nuque**. Et **tout premier-né des hommes** parmi tes fils, **tu le rachèteras** » (v. 13). **La liaison du premier-né d'un âne avec le premier-né des hommes est d'autant plus frappante que l'un et l'autre devaient être rachetés**. Il y a encore un autre point : le premier-né de l'âne devait être racheté avec un agneau de même que les premiers-nés d'Israël le furent par un agneau, la nuit de la Pâque.

Ajoutons que **s'il n'était pas racheté, l'âne devait être tué comme les Israélites l'auraient certainement été** lorsque l'Éternel frappa les Égyptiens, et le parallélisme est complet. **Que nous enseigne-t-il ? Que l'homme, de par sa naissance dans le monde, est mis au rang du premier-né de l'âne ; que l'un et l'autre sont impurs et, comme tels, voués à la destruction, à moins qu'ils ne soient rachetés avec un agneau**.

Quel coup porté à l'orgueil de l'homme naturel ! Au lieu de se vanter de ce qu'il est et de ses capacités intellectuelles, qu'il considère ici l'estimation de Dieu quant à sa condition. On ne saurait faire une comparaison plus humiliante, et pourtant tout croyant est prêt à y souscrire comme étant divinement vraie. Car tel était notre état par nature — perdus et misérables — et nous aurions certainement péri si, selon les richesses de la grâce de Dieu, nous n'avions pas été rachetés par le sang de l'Agneau. D'un autre côté quelle grâce immense Dieu nous a faite de se pencher sur des êtres tels que nous étions, de venir à nous lorsque nous étions dans cet état pour nous amener à lui et nous associer pour toujours à l'Agneau par lequel nous avons été rachetés ! Si par nature nous ne pouvions pas être tombés plus bas, nous ne pouvions pas non plus être élevés plus haut par la grâce ; car il nous a prédestinés « à être conformes à l'image de son Fils, pour qu'il soit premier-né entre plusieurs frères » (Rom. 8:29).

Droits de Dieu sur les premiers-nés

(v.14-16) Il est important de considérer la raison pour laquelle Dieu réclamait les premiers-nés en Israël. Elle est expressément liée à la destruction des premiers-nés dans le pays d'Égypte (v. 15).

Nous avons vu que le peuple a été épargné, cette nuit terrible, uniquement sur le fondement de l'aspersion du sang de l'agneau mis à mort, autrement dit sur le fondement de la mort d'un autre.

C'était donc sur le principe de la substitution ; et c'est là le motif du droit de Dieu dans ce chapitre.

Si Dieu épargnait les premiers-nés à cause de l'agneau pascal, c'était pour les réclamer ensuite pour Lui. N'en est-il pas ainsi aujourd'hui ? Nous appartenons à Celui qui nous a rachetés, parce qu'il a pris notre place et a porté nos péchés en son corps sur le bois. « Il est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui pour eux est mort et a été ressuscité » (2 Cor. 5:15). Il est bon de nous demander souvent si nous reconnaissons ses droits : ses droits sur nous, sur tout ce que nous sommes et sur tout ce que nous possédons.

C'est cette vérité aussi que le père devait inculquer à son fils (v. 14-16) ; car il apprendrait ainsi les droits de l'Éternel sur lui comme sur son père. L'un et l'autre, en tant que rachetés, devaient servir le Rédempteur. Un très grand pas est fait lorsque le croyant est conscient d'appartenir au Seigneur avec sa famille. Que chacun individuellement reconnaisse ce droit est une autre question, et on ne saurait trop insister sur le fait qu'il n'y a pas de salut sans la foi individuelle ; mais il est de toute importance que le chef de famille garde continuellement en mémoire que lui et tous les siens appartiennent de droit au Seigneur. Alors seulement, par la bénédiction de Dieu, il sera en mesure d'élever ses enfants dans la discipline et sous les avertissements du Seigneur, de les instruire pour Lui, et comme sous son regard. Ce n'est que si cette vérité est perçue par eux que les enfants verront dans l'éducation parentale l'expression de l'autorité du Seigneur. Que les croyants ne se lassent donc pas de rappeler à leurs enfants les droits du Seigneur sur la base de la rédemption.

En résumé Christ, notre pâque a été sacrifiée

Au Psaume 22, nous trouvons la Pâque, c'est-à-dire le sacrifice du Seigneur Jésus offert sur la croix pour nous, ayant à porter toute la malédiction qui nous était due mais que Lui porte seul sous le jugement de Dieu quand Il dit : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné !

Il est là, seul, tout seul, sous le poids du jugement de Dieu, portant tout le fardeau de nos péchés, le fardeau des péchés de tous ceux qui ont cru en Lui, nous en délivrant pour toujours et traversant tout seul ces heures de ténèbres dont la Pâque était la représentation typique pour les enfants d'Israël. Et puis après la Pâque, il y avait ce que nous voyons dans la première épître aux Corinthiens, il y avait la fête des pains sans levain.

1 Corinthiens 5 : ... 6 ... ne savez-vous pas qu'un peu de levain fait lever la pâte tout entière ? **7** Ôtez le vieux levain, afin que vous soyez une nouvelle pâte, comme vous êtes sans levain. Car aussi notre pâque, Christ, a été sacrifiée : **8** c'est pourquoi célébrons la fête, non avec du vieux levain, ni avec un levain de malice et de méchanceté, mais avec des pains sans levain de sincérité et de vérité.

Après qu'on avait été **délivré du jugement de Dieu** à la Pâque, on avait à faire un chemin de sept jours (image de la vie entière du chrétien sur cette terre) ayant comme nourriture des pains sans levain, c'est-à-dire qu'**on doit marcher dans ce monde dans une pureté qui correspond à la rançon des péchés expiés à la croix**.

C'est là ce que nous avons à faire.

Psaume 23 ... 4 Même quand je marcherais par la vallée de l'ombre de la mort, je ne craindrai aucun mal ; car tu es avec moi : ta houlette et ton bâton, ce sont eux qui me consolent. **5** Tu dresses devant moi une table, en la présence de mes ennemis ; tu as oint ma tête d'huile, ma coupe est comble.

6 Oui, la bonté et la gratuité me suivront tous les jours de ma vie, et mon habitation sera dans la maison de l'Éternel pour de longs jours.

Ce n'est pas tout de célébrer la mort du Seigneur Jésus jusqu'à ce qu'Il vienne, et de nous réjouir en goûtant ce repas autour de Lui. Partant de là, nous avons comme une semaine nouvelle devant nous, où nous avons à manger des pains sans levain, et où nous devons pouvoir Lui dire : « Tu dresses la Table devant moi en présence de mes ennemis, » — devant un monde qui ne veut pas de Toi — Et puis : « Tu as oint ma tête d'huile », c'est-à-dire : Tu m'as donné le Saint Esprit pour pouvoir me diriger à travers ce monde — car nous sommes appelés à marcher dans la puissance du Saint Esprit. — Et encore, nous pouvons dire : « Ma coupe est comble ». — Je n'ai plus rien à désirer. Je possède une joie, je possède un bonheur que rien ne peut m'ôter ; — ce bonheur éternel qui a son point de départ à la croix.

Conclusion

Une chose a changé, depuis la pâque juive durant laquelle le Seigneur Jésus a accompli l'œuvre de la rédemption : nous, chrétiens authentiques, ne sommes plus sous le régime de la loi, mais sous celui de la grâce ! Et c'est dans le cadre de cette grâce, que tout le sens des images de l'Ancien Testament prend toute sa signification !

Ainsi nous trouvons dans l'image de « la Pâque juive », l'œuvre du Seigneur Jésus à la croix, où Dieu a trouvé le moyen d'être juste en justifiant celui qui est de la foi de Jésus, à savoir celui qui est passé par une vraie conversion.

Cette vérité a été développée par l'apôtre Paul dans l'épître aux Romains :

Romains 3 ... 21 Mais maintenant, sans loi, la justice de Dieu est manifestée, témoignage lui étant rendu par la loi et [par] les prophètes, **22** la justice, dis-je, de Dieu par la foi en Jésus Christ envers tous, et sur tous ceux qui croient ; car il n'y a pas de différence, **23** car tous ont péché et n'atteignent pas à la gloire de Dieu, **24** — étant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption

qui est dans le christ Jésus, **25** lequel Dieu a présenté pour propitiatoire, par la foi en son sang, afin de montrer sa justice à cause du support des péchés précédents dans la patience de Dieu, **26** afin de montrer, dis-je, sa justice dans le temps présent, en sorte qu'il soit juste et justifiant celui qui est de la foi de Jésus.

27 Où donc est la vanterie ? — Elle a été exclue. — Par quelle loi ? — celle des œuvres ? — Non, mais par la loi de la foi ; **28** car nous concluons que l'homme est justifié par la foi, sans œuvres de loi. **29** [Dieu] est-il seulement le Dieu des Juifs ? ne l'est-il pas aussi des nations ? — Certes, aussi des nations ; **30** puisque c'est un seul Dieu qui justifiera la circoncision sur le principe de la foi et l'incirconcision par la foi. **31** Annulons-nous donc [la] loi par la foi ? Qu'ainsi n'advienne ! au contraire, nous établissons la loi.

La première expression en relation avec l'évangile est « **la justice de Dieu** » et non pas, comme nous nous y serions attendus, l'amour de Dieu. **En fait le péché de l'homme est un défi direct à la justice de Dieu** et, par conséquent, **cette justice doit premièrement être établie**. **Tout le plan de l'évangile est fondé sur la justice divine**. Quelle meilleure nouvelle pourrait-il y avoir ? Elle garantit **la stabilité** et **la durée** de tout ce qui suit.

L'évangile est donc, en premier lieu, la manifestation de la justice de Dieu, **tout à fait indépendamment de la loi**, bien que la loi et les prophètes en aient rendu témoignage. Cette justice a été manifestée, non pas dans un système légal juste, ni par l'exécution sur les transgresseurs d'un châtement parfaitement mérité, **mais en Christ et dans la rédemption qui est en lui**. **Dans la mort de Christ, il y a eu un règlement complet et final, sur une base juste, de toutes les questions qui avaient été soulevées par le péché de l'homme**. La chose est établie au verset 25. **Propitiation a été faite**. C'est-à-dire **qu'une pleine satisfaction a été rendue à la justice de Dieu** ; et cela **non seulement pour ce qui concerne les péchés des croyants de la période caractérisée par l'évangile, mais aussi des croyants de toutes les économies antérieures**. Les « **péchés précédents** » sont les péchés de ceux qui ont vécu avant la venue de Christ — **précédents, par rapport à la croix de Christ, et non pas du point de vue de votre conversion, de la mienne ou de qui que ce soit**.

Cette justice de Dieu, qui a été manifestée et établie par la mort de Christ, est « **envers tous** », mais seulement « **sur tous ceux qui croient** ». Sa portée s'étend à ou envers chacun. **Dans la mesure où il s'agit de l'intention de Dieu, cette justice de Dieu est pour tous les hommes**. **D'un autre côté, seuls ceux qui croient réellement en reçoivent le bénéfice**. La justice de Dieu est alors sur eux en ce qu'ils en réalisent les effets, et ils sont en ordre avec Dieu. **Dieu lui-même est celui qui justifie quiconque croit en Jésus**, quelque grande qu'ait été la culpabilité d'un tel homme, et il est juste en le justifiant. La chose est établie au verset 26.

Cette glorieuse justification, cette **libération complète** est la part **de tous ceux qui croient en Jésus**, qu'ils soient Juifs ou Gentils. **Tous ont péché, en sorte que, quant à la culpabilité, il n'y a pas de différence**. **De même, il n'y a pas de différence en matière de justification**. **La foi en Christ, et elle seule, met un homme en ordre avec Dieu**. Le verset 30 le déclare.

Il est évident qu'une telle manière de bénir écarte toute vantardise de la part des hommes. Celle-ci se trouve totalement exclue. Nous avons ici la raison pour laquelle les orgueilleux ont en haine l'idée de la grâce de Dieu. Nous sommes justifiés gratuitement par sa grâce. La grâce a conduit Jésus à mourir. La grâce est le moyen choisi par Dieu pour justifier, et la foi est la réponse que nous y apportons. Nous sommes justifiés par la foi, sans œuvres de loi. Telle est la conclusion à laquelle nous sommes amenés par la vérité que nous venons de considérer.

Le dernier verset de notre chapitre répond à l'objection que pourrait faire un Juif zélé : ce message de l'évangile ne peut pas être vrai parce qu'il falsifie la loi que Dieu avait indiscutablement donnée autrefois. « Non », dit Paul, « nous n'annulons aucunement la loi ; au contraire, nous l'établissons en la mettant à la place que Dieu a toujours voulu qu'elle occupe ».

Jamais la loi n'a été aussi honorée et mieux établie que dans la mort de Christ. L'évangile honore la loi en lui permettant d'accomplir sa propre œuvre qui consiste à introduire la connaissance du péché. L'évangile intervient alors et fait ce qui n'avait jamais été prévu en relation avec la loi. Il apporte la justification complète à celui qui croit en Jésus.

Je souhaite au lecteur de ce texte, vrai chrétien, de méditer ces portions de la Parole, dans la communion avec le Seigneur, et y découvrir toujours plus quelque chose de la personne du Seigneur et de son œuvre, qu'il n'avait pas encore découvert !

La Parole est une mine inépuisable.